

Le BNQ lance une consultation publique pour un projet de norme sur l'indice de sécurité des véhicules lourds

Québec, le 12 décembre 2024. — Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) tient une consultation publique pour le projet de norme BNQ 1030-100 Sécurité des usagers vulnérables – Indice de sécurité des véhicules lourds – Vision directe et vision indirecte. Celui-ci vise à établir une méthodologie pour déterminer l'indice de sécurité par vision directe et vision indirecte des véhicules lourds et spécifie les exigences pour l'évaluation et la cotation de la vision directe ainsi que les caractéristiques des systèmes de vision indirecte et des autres équipements auxiliaires de sécurité. Les personnes intéressées par le sujet sont invitées à formuler des commentaires et des propositions pour améliorer le projet de norme jusqu'au 12 mars 2025.

Réalisé par le BNQ, grâce à la contribution financière du ministère des Transports et de la Mobilité durable ainsi que de la Ville de Montréal, de même qu'à l'expertise des membres du comité de normalisation dont ces deux organisations font également partie, le projet de norme BNQ 1030-100 s'applique aux véhicules lourds qui circulent dans un environnement partagé avec des usagers vulnérables. Il s'inscrit dans le cadre du Plan d'action en sécurité routière 2023-2028, déposé par la ministre des Transports et de la Mobilité durable, M^{me} Geneviève Guilbault, et du plan d'action [Vision Zéro](#) de la Ville de Montréal, qui vise à éliminer les décès et blessures graves causés par des collisions routières.

La conduite des véhicules lourds en milieu urbain présente de nombreux enjeux de sécurité en raison de leur faible visibilité, de leur grande taille, de leur poids et des angles morts. Ces caractéristiques, combinées à la densité urbaine et à la présence d'usagers vulnérables, rendent de nombreux véhicules inadaptés aux environnements urbains. De plus, beaucoup de ces véhicules ne sont pas équipés de dispositifs qui permettraient d'améliorer leur niveau de sécurité. Ce projet de norme aborde plusieurs éléments de sécurité, dont le champ de vision du conducteur, la vision indirecte et l'utilisation d'autres équipements de sécurité (alarmes, feux, systèmes de vision indirecte, barres latérales ou tout autre système destiné à améliorer la sécurité des usagers de la route).

« Le BNQ et le comité de normalisation qu'il a mis en place invitent les parties prenantes à contribuer à enrichir ce projet de norme qui vise un meilleur partage de nos routes. L'élaboration de cette norme et sa mise en application contribueront à élever le niveau de sécurité de l'ensemble des usagers. »

– Isabelle Landry, Directrice principale, Bureau de normalisation du Québec

« L'an dernier, j'ai déposé un ambitieux plan d'action en sécurité routière, dans lequel nous avons pris l'engagement de rendre nos routes plus sécuritaires pour tous, principalement pour les usagers

les plus vulnérables, notamment en collaborant avec le BNQ pour développer un indice de sécurité pour les véhicules lourds. Cette consultation, en visant l'encadrement de la circulation des véhicules lourds en milieu urbain, marque un pas de plus vers l'atteinte de cet objectif. La participation des parties prenantes étant essentielle au succès de cette démarche, j'espère que vous serez nombreux à partager vos recommandations. »

– Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable

« À Montréal comme ailleurs au Québec, la pression exercée par les véhicules lourds et le trafic de transit augmente chaque année, tout comme le volume et la taille du parc automobile. Il est impératif d'adresser sérieusement ces enjeux pour protéger nos communautés et garantir un environnement urbain plus sécuritaire et harmonieux pour tous. On attendait cette norme avec impatience, et nous sommes heureux de voir qu'elle franchit une nouvelle étape cruciale. Grâce à ce nouvel outil, il sera possible d'encadrer la circulation des véhicules lourds sur notre territoire et ainsi sécuriser les déplacements des usagers les plus vulnérables dans nos quartiers. »

– Sophie Mauzerolle, élue responsable des transports et de la mobilité, Ville de Montréal

Les commentaires et les propositions doivent faire référence à un article précis du projet de norme et inclure une justification technique. Ils doivent obligatoirement être consignés dans le formulaire prévu à cet effet pour être pris en considération. Le projet de norme et le formulaire pour soumettre les commentaires peuvent être téléchargés dans le site Web du BNQ :

<https://www.bnq.qc.ca/fr/consultations.html>.

Toutes les propositions et commentaires reçus dans le cadre de la consultation publique seront analysés par les membres du comité de normalisation responsable de l'élaboration de la norme et les ajustements au document jugés nécessaires seront faits en vue de la publication de la norme, prévue en 2025.

À propos du BNQ

Le BNQ, une unité d'affaires d'Investissement Québec, est l'organisme de référence pour les normes et la certification au Québec. Il développe des normes consensuelles et des protocoles de certification en conformité avec les règles de l'Organisation internationale de normalisation (ISO). Le BNQ est accrédité par le Conseil canadien des normes (CCN).

Pour plus d'information sur le BNQ : bnq.qc.ca.

Information :

Vincent Pivin
Bureau de normalisation du Québec
medias@bnq.qc.ca